

**AVIS À LA POPULATION :
RÉUNION D'INFORMATION
PRÉALABLE DE LA POPULATION**

Affichage du 06/06/2019 sur les communes de Juprelle, Herstal, Ans, Bassenge, Liège, Oupeye et Visé.

Electrabel SA informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à deux projets éoliens décrits ci-après, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre:

Projet Fexhe-Slins Est :

Implantation de 3 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur la commune de Juprelle, à l'est de Fexhe-Slins, le long de la E313, entre les rues de Houtain et du Chevalier. Le projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

Projet Juprelle-Herstal :

Implantation de 4 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur les communes de Juprelle et Herstal, à proximité de la jonction E313/A601 et du Fort de Liers.

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, Electrabel SA vous invite à participer à la réunion d'information préalable commune aux deux projets susmentionnés qui sera organisée le **mercredi 26 juin 2019 à 19h30 en la salle A Trîhê, Rue Lambert Tilkin 1 à 4453 Villers-Saint-Siméon.**

Ces projets sont soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Cette réunion d'information a pour objet:

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant les projets ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences, par écrit au Collège Communal de Juprelle, rue de l'Eglise, 20 - 4450 Juprelle (avec une copie à ENGIE Electrabel Renewable Belux, à l'attention de Mathieu Cornet, Boulevard Simón Bolívar 34 à 1000 Bruxelles, et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu'au 11 juillet 2019 inclus, en y indiquant ses nom et adresse.

Pour toute demande complémentaire, merci de contacter:

<u>Demandeur du permis</u>	<u>Bureau d'études agréé pour l'EIE</u>
Electrabel S.A.	CSD INGENIEURS CONSEILS SA
Monsieur Mathieu Cornet Mathieu.cornet@engie.com	Madame Catherine Dubois Tél : 010/23.79.30
Boulevard Simon Bolivar, 34-1000 Bruxelles	Avenue des Dessus-de-Lives 2, bte 4, 5101 Namur